

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 29 JUIN 2026

OBJET / GAIA : Budget annexe caveaux columbariums : vote du compte Financier Unique 2025.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 23 juin 2026.

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / hor zirenak : 25

Nombre de votants / bozkatu dutenak : 28

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Peio ETXELEKU, Maire.

Etaient présents : M. Peio Etxeleku, Maire, Mme Emmanuelle Meynier, M. Iban Fortin, Mme Servane Etchegaray, M. Philippe Lautrou, adjoints, Mme Emilie Lafitte, M. Matthieu Haramboure, Mme Maria Aristizabal, M. Jean-Paul Alaman, Mme Myriam Larroulet, M. Esteban Garrastazu, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Pascal Bourguet, Mme Maud Gastigard, M. Patrick Larrebat, Mme Lactitia Sorhaitz, Mme Gabrielle Weise Hemery, M. Thierry Chaplain, Mme Arantxa Saint-Martin, M. Michel Falga, Mme Cathy Kranjcevic, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, M. Pierre Rouquenelle, M. Philippe Bacardatz, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Eric Duphil, M. Christian Devèze, Mme Rosalie Dupré, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, conseillers municipaux.

Procurations : M. Eric Duphil à Mme Maria Aristizabal ; M. Christian Devèze à M. Pierre Rouquenelle ; Mme Rosalie Dupré à Mme Eliane Aizpuru ; Mme Argitxu Hiriart-Urruty à M. Philippe Bacardatz.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Esteban Garrastazu est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint (art. L.2121-17 du CGCT), le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la note de synthèse du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe des caveaux columbariums de la commune de Cambo-les-Bains ;

VU le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe des caveaux columbariums de la commune de Cambo-les-Bains ;

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par application des dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Sous la présidence de M. Iban FORTIN, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe des caveaux columbariums, qui ne présente qu'une section celle de fonctionnement qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :

Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2025	59 641,63 €
Dépenses de fonctionnement 2025	53 197,40 €
Excédent antérieur reporté 2024	18 860,29 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2025	25 304,52 €

Considérant les éléments susvisés ;

Après discussion et après en avoir délibéré, hors de la présence de M. Etxeleku, Maire, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe des caveaux columbariums de la commune de Cambo-les-Bains

DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme.



Esteban GARRASTAZU

Saioiko idazkaria / Secrétaire de séance



Iban FORTIN

Bilkurako Lehendakaria / Président de séance

